

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 11

Artikel: L'avocat dominateur
Autor: Monselet, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la turque, prendre ses baguettes et s'apprêter pour l'accompagnement. Je ne pus m'empêcher de rire en ouvrant de grands yeux et en me demandant quelle diable de musique il allait nous faire. C'était la première fois que je voyais associer ces deux instruments.

Bref, il donne le signal et les voilà partis. Après quelques mesures, je ne riais plus, j'écoutais même très attentivement, n'ayant jamais supposé qu'on pût faire chanter ainsi une peau d'âne. Ah ! c'est que, du centre à la circonférence de celle-ci, il y a toute une gamme. Tantôt c'était un roulement moelleux, lointain, laissant à peine entrevoir le mouvement des baguettes, et qui s'accentuait et semblait se rapprocher dans les *forte*, tout en donnant au rythme, à la mesure une gaité, un entrain tout particuliers ; tantôt les baguettes, glissant jusqu'au bord, faisaient entendre tout près du cercle, avec des nuances fort délicates, des sons imitant à s'y méprendre le bourdonnement d'une grosse mouche contre la vitre. C'était ravissant.

— Mais ils sont donc tous musiciens dans cette charmante famille ? dis-je à mon voisin ; de tels exemples sont-ils nombreux dans la contrée ?

— Oui, me répondit-il, il n'est guère de maison qui n'ait son piano et où l'on n'entende, le soir, quelque instrument joué par de bons amateurs.

Le goût de la musique, chez ces populations, ne date du reste pas d'hier, car en 1881 on célébra au Sentier le centenaire de la Société de Chant sacré du Chenit. Cette fête attira un public nombreux et le concours de plusieurs sociétés de musique instrumentales et de chant. Quoique cette société n'offre rien de bien saillant pendant sa vie de cent ans, il est néanmoins intéressant de se reporter à l'époque de sa formation, c'est-à-dire au temps où la population de la commune du Chenit, la moitié moins nombreuse qu'aujourd'hui, était disséminée dans différents hameaux qui n'avaient que très peu de rapports entre eux.

Fondée par l'initiative de M. le pasteur Réal, elle avait pour but essentiel de développer le chant des psaumes, et, on peut le dire, ce germe a été fécond. Non-seulement le chant religieux s'est perfectionné, mais cette société a stimulé à un haut degré le goût du chant et de la musique et donné naissance à plusieurs sociétés, telle que l'*Harmonie chorale* et autres.

La société primitive se partagea en deux en 1837, époque où la construction d'un temple au Brassus divisa la commune du Chenit en deux paroisses.

Après le joli concert dont j'ai parlé plus haut, notre hôte nous conduisit au Cercle, où nous remarquâmes des joueurs de billard très forts et causant scientifiquement de ce jeu comme les Berger, les Vigneaux, les Mangin, les Slosson. Nous n'entendimes parler que de la bissectrice de l'angle, du point d'attaque dans les coulés, des rétrogrades, des contres, des massés, des piqués, des bricoles, des serpentins, etc. Allez-donc, Messieurs de Lausanne ou de Genève, caramboler avec les joueurs du Brassus, et vous m'en direz des nouvelles.

Passant sur ce sujet et pour ne pas abuser de la patience de mes lecteurs, je me hâte de terminer

mon récit par une amusante histoire qui m'a été racontée le même soir.

C'était un dimanche, après midi. Il y avait fête au Lieu, tir au fusil, bal, jeux, etc. Tout à coup un chevreuil affolé, pourchassé par des chiens, descend des hauteurs voisines, traverse la place de fête, franchit la ligne de tir, gravit la colline boisée qui borde le lac et, ne pouvant modérer son élan, se lance à la nage. Il avise bientôt un bateau monté par deux pêcheurs, le prend pour un récif, un îlot, et saute à bord, près de celui qui était à l'arrière occupé d'apprêter une amorce !...

L'homme et la bête, étrangement surpris, se regardent ébahis ; puis, d'un bond, le chevreuil pique une tête et gagne le rivage !

Furieux, celui qui tenait les rames dit à son camarade :

— Imbécile ! tu ne savais pas l'attraper !... Tu es toujours le même, un propre à rien !...

— Mais tu sais bien que la chasse au chevreuil est défendue.

— Tais-toi !... tu me fais suer !... Ce n'était pas une chasse, c'était une pêche !

L. M.

L'avocat dominateur,

par Ch. Monselet.

Il se lève. On frémit ; on dit de tous côtés : Chut ! Il pose sa main, sa main dominatrice, sur sa serviette ! Un monde sous une peau de chagrin !

Il regarde d'abord l'auditoire. C'est là qu'il a ses partisans, ses admirateurs. Il s'assure de leur sympathie, il les compte de l'œil, il les reconnaît. Il ne leur sourit pas, car il est trop ému, il est trop pénétré de la cause qu'il a à défendre, une cause sainte, une cause pour laquelle il ne dort plus, il ne mange plus, qui prend toute son existence depuis un mois.

On le voit halter. Il embrasse d'un regard le groupe des jurés ; il s'y arrête avec complaisance, avec bienveillance ; il a l'air de leur dire : « Chers amis, vous savez ce que j'attends de vous ! Nous sommes ici pour une œuvre commune ; vous m'appartenez ; vous m'êtes acquis à l'avance ; aurez-vous le courage de résister à une éloquence qui compte tant de verdicts d'acquittement ? Non ! Je vous aime, et vous m'aimez ! Marchons ensemble ; vous avez de si bonnes figures ! Je suis votre avocat légendaire ; ce serait la première fois que vous m'abandonneriez en chemin. Allons, enlevons cette cause nouvelle. »

Les jurés se sentent déjà émus. « Oui ! c'est lui ! se disent-ils ; une vieille gloire ! et nous sommes déjà certains d'entendre un magnifique plaidoyer. »

Les voilà à peu près conquis ; ils s'apprêtent sur leurs sièges ; ils tendent l'oreille. Quelle bonne audience !

A la fin, l'avocat dominateur consent à saluer la cour. Le président se dit en lui-même : « Je vais avoir un rude moment à passer ; il me faudra sans doute réprimer plusieurs fois l'intempérence de langage de ce gaillard-là ; il va me donner du fil à retordre. » Aussi le président ne répond-il au salut

de l'avocat qu'avec une certaine défiance. Son front se rembrunit.

L'avocat commence. O surprise ! Sa voix est douce, égale ; il se fait débonnaire à plaisir. « On comprend bien, dit-il, que si je n'étais pas certain d'un acquittement, je ne me serais jamais chargé de la défense de ma cliente (ou de mon client.) » S'adressant aux jurés : « Vous-mêmes, Messieurs, vous n'auriez ni âme, ni cœur, si vous vous avisiez de condamner mon client (ou ma cliente)... »

Le président. — Pardon, vous n'avez pas le droit d'exercer une semblable pression sur MM. les jurés.

L'avocat dominateur. — M. le Président, j'ai tous les droits...

Le président. — Nous savons que votre réputation, légitimement acquise, vous donne beaucoup de priviléges, mais cependant la cour estime que vous dépassiez la mesure...

L'avocat bondit sous l'aiguillon. « Ah ! ah ! des mesures ! Vous me la ballez belle ! Quelle mesure, s'il vous plaît ? Où est votre mesure ? Où est ma mesure ? Définissons la mesure. Où commence-t-elle ? Où finit-t-elle ? Est-ce la mesure qui m'empêchera de sauver un innocent ? Ne l'espérez pas. Il sera sauvé avec ou sans mesure, vous le savez bien. Et par qui sera-t-il sauvé ? Par quelqu'un qui est plus fort que la mesure, par quelqu'un qui est plus puissant que vous, que moi, que nous tous, par l'opinion ! »

C'en est fait, voilà l'avocat parti ; on ne l'arrête plus. Il retrousse ses manches et se met à travailler son sujet ; on dirait un boulanger qui pétrit sa pâte. « Il est en train ! » pensent les jurés. Le président ne souffle plus mot ; il courbe la tête.

Qu'il est beau, l'avocat dominateur ! Beau, au point de vue du barreau, s'entend. Il a toutes les notes sur son clavier, et il les parcourt toutes. On l'attend particulièrement aux larmes. « Croyez-vous qu'il pleurera, madame ? » demande une spectatrice à sa voisine. — « Oh, oui, madame, répond celle-ci ; il a pleuré à son dernier procès ; c'était surprenant ! »

Il pleurera, il ne pleurera pas. Il pleure enfin, et toute la salle est sur le point d'en faire autant.

Les hommes le préfèrent cependant dans l'invection. Chacun son goût. Il n'a pas son pareil pour terrasser la partie adverse, pour la traiter de canaille, de misérable, de lâche, etc. C'est là que le président est aux abois ; il se consume en efforts pour le faire taire. Inutile ! L'avocat veut manger de la partie adverse ; on ne la lui arrachera pas d'entre les dents. Venez-y donc ! « Tiens, filou ; tiens, escroc ! Encore ce coup de poing ! et celui-là, et celui-ci ! Tu n'en as pas assez ? Je vais te faire ton compte !... Mais, regardez-le donc, messieurs les jurés ; voyez ce visage empreint des plus basses passions ; ce n'est plus un être humain ; il me fait horreur ! Pouah ! »

Et il se couvre la figure de ses deux mains par un mouvement que lui eussent envié les grands orateurs d'autrefois. Il atteint ainsi les hauteurs infinies de sa profession. Il ruisselle de sueur, mais il va toujours ; il est exténué, mais il continue. On

l'engage à prendre du repos. Du repos ! Allons donc ! Pour qui le prenez-vous ? Il n'y aura de repos pour lui que lorsqu'il aura sauvé sa cliente (ou son client), et il la sauvera !

Il l'a sauvée, — à bras tendus, comme toujours.

Coumeint quiet d'on mau, l'ein pao sailli dão bin.

Quand lè recou sont ramassâ et que la derrâire herba a recru on bocon ; qu'and l'âoton est quie, ein on mot ! on met lè vatsès ein tsamp. Cé temps fâ lo dzouïo dâi bovâirons, kâ sont-te benhirâo et orgolliâo d'avâi à conduirè on troupé dè vatsès ! assebin faut lè vairè sè redressi, surtot se lâi a dâi grossès senaillès. Et quand l'ont pou dè virès à férè et que sont on part pè la méma fin, sont-te fiai de sè poâi fabrequâ onna pipa avoué on tronc dè tchou, ein lâi metteint on fétu dè sureau âo dè brantse dè noyâ que pèçont ein lâi douteint la miola avoué on âolhie à brotsi âo bin on bet dè fi d'artsau, et dein quiet fommont dâi folhiès chetsès. Cein que lâo fâ pliési ein tourdeint ellia coffiâ, c'est que s'crayont reissemblâ ai grands valets.

Lè pâysans qu'on dâi bouébo, lâo font férè lo serviço, et clliâo que n'ein n'ont min, eingadzont dâi bovairons à mein que n'aussont que 'na vatse, que vont gardâ leu-mémo. L'est cein que fasâi l'âoton passâ on brâvo citoyein dâi z'einverons dè la capitâla. Menâvè sa vatse pè lo lincou tant quiè âo prâ iô le dévessâi brottâ, et on iadzo quie, lâi ein-vortollhivè la corda pè lè cornè et la laissivè medzi.

On dzo que l'avâi menaïe ein tsamp, ne sé pas quinna lubie l'eut la vatse ; mât tot d'on coup, et tandi que son maîtrè ruminâvè à ne sé quiet, la vatse coumeincè à dressi la quiua et à traci coumeint on einludzo contrè on troupé que patourâvè pe lévè. Noutron gaillâ eut bio la criâ et corrè po la veri, ne fut pas prâo lesto, et l'arrevâ tot ein nadze et ein teimpéteint contrè sa tsaravoutâ dè bête, vai 'na maison iô le s'êtai reindiâ, et trâovè quie lo propriété que lo fâ, ein bon vaudois, décheindrè à la cava. Lo brâvo vilhio bovâiron, que ne cratchè pas dein lo verro et qu'est prâo soveint assâiti, sè fâ pas pressâ, et découte lo bossaton, l'a bintout âoblî la farça dè sa vatse ; assebin quand sailliront dè la cava, l'êtai tot dié et tot benhirâo et quand on lâi rebailla se n'âomaille, l'êtai tota perdenâie, et ein la reimeneint pè lo lincou l'avâi lo tieu tot teindro po sa bête et lâi fe : « Eh, ma pourra vatse ! te n'aras portant jamé pu mè reindrè on pe grand serviço ! »

Le dernier des Villaz.

IX

Rodolphe le regardait avec un secret sentiment de terreur. Le mystère qui planait sur cet homme étrange l'intriguait vivement.

L'inconnu revint vers lui.

Comme il pensait sa blessure, le jeune homme, prenant un biais, lui dit :

— Que je vous suis reconnaissant de vos bons soins ! Je souffrirais cependant si ma présence ici dérangeait quelqu'un...